



Contact :

Service Espaces Verts

03 23 70 87 75

Les haies sont des éléments importants de notre environnement et de notre patrimoine naturel. Elles offrent un refuge pour les oiseaux et de nombreux autres animaux, ainsi qu'un paysage agréable pour les habitants. Cependant, il est important de respecter les règles de la nature et de la législation environnementale pour protéger ces espaces naturels.

En effet, l'arrêté ministériel du 24 avril 2015 interdit la taille des haies pendant la période allant du 1er avril au 31 juillet, en zone agricole. Cette période est importante car bien avant le 1er avril, la fabrication des nids a commencé et bien après le 31 juillet, des oisillons peuvent ne pas avoir pris leur envol. Une taille de haie pourrait alors détruire les nids, les œufs, les oisillons ou les mettre à la vue des prédateurs.

La loi de la protection de la nature de 1976 interdit également de toucher ou de déplacer le milieu de vie des oiseaux, tels que les nids, remplis ou vides, les œufs ou même les plumes, sous peine d'une amende de 15 000 €. Il est donc important de respecter le cycle de vie des oiseaux et de ne pas perturber leur environnement.

De nombreux oiseaux vivent dans des zones urbanisées et trouvent gîtes et refuges dans nos haies. C'est pourquoi il est essentiel de ne pas détruire leur habitat. Comme le rappelle l'Office Français de la Biodiversité, la destruction d'un habitat où vit une espèce protégée est interdite, quel que soit le calendrier et quel que soit le lieu.

La taille des haies est recommandée avant la montée de la sève, donc en hiver. Les mois de novembre et décembre sont les plus propices à la taille de nos haies. Il est donc préférable d'éviter d'intervenir sur nos haies entre le 1er mars et le 30 septembre, afin de ne pas leur porter atteinte, d'assurer la quiétude nécessaire à la biodiversité pour son maintien et garantir des conditions optimales pour assurer sa reproduction.

En respectant ces règles, nous pouvons protéger nos haies, notre environnement, et contribuer à la conservation de la nature et de notre patrimoine naturel. La Ville de Château-Thierry encourage les habitants à respecter ces règles et à participer à la

protection de la biodiversité

Emplacement :

Mairie - Service Espaces Verts - Château-Thierry

1 Place du Jeu de Paume

Source URL: <https://www.chateau-thierry.fr/article/preserver-la-biodiversite-pourquoi-eviter-de-tailler-les-haies-en-ete>